BLENDEX 30 - 30 A

Explosifs

Les **BLENDEX 30 et 30 A** sont fabriqués sur site par des Unités Mobiles de Fabrication.

Cette nouvelle technologie très sécurisante et performante optimise l'abattage en carrière dans le respect de l'environnement.

Grâce à leur densité plus élevée, ces produits apportent une efficacité accrue par rapport aux nitrates fiouls traditionnels.



1 Présentation

	BLENDEX 30	BLENDEX 30 A
Туре	Mélange granuleux	Mélange granuleux
Couleur	Blanc crème	Gris
Unité Mobile de Fabrication	Oui	Oui
Versable	Oui	Oui
Pompable fond de trou	Non	Non

2 Caractéristiques techniques mesurées *

	BLENDEX 30	BLENDEX 30 A
Densité de tassement	1,15 (±0,08)	1,15 (±0,08)
Vitesse de détonation mesurée sur site (Ø115 à 165 mm)	4000 m/s	4000 m/s
Energie de choc	1.6	1.7
Energie de bulle	1.6	1.8
Energie totale	3,20 MJ / kg	3,50 MJ / kg

^{*}Ces valeurs sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modifications. Les mesures ont été réalisées sur site ou en piscines.

3 Caractéristiques théoriques calculées

	BLENDEX 30	BLENDEX 30 A
Densité retenue pour le calcul	1,15	1,15
Volume de gaz (0°C/1At)	1000 L / kg	948 L / kg
Température de détonation	1820°C	2166°C
Energie totale massique	3,4 MJ / kg	4,0 MJ / kg
Energie totale volumique	3,9 MJ /L	4,6 MJ / L
Vitesse de détonation	6450 m/s	6400 m/s
Pic de pression de détonation	13,7 GPa	13,4 GPa

4 Limites d'utilisation

	BLENDEX 30	BLENDEX 30 A
Diamètre minimum de chargement	> 100 mm	> 100 mm
Amorçage - Détonateur - Relais d'amorçage (mini 400g) - Cordeau détonant	Non Oui Non	Non Oui Non
Température	- 10°C à + 60°C	- 10°C à + 60°C
Résistance à l'eau	Faible	Faible
Durée de vie	7 jours	7 jours

5 Autorisations et classements

	BLENDEX 30	BLENDEX 30 A
Agrément technique (France)	XN 487 F du 30/06/08	XN 488 F du 30/06/08
Chargement en vrac	XN 487 F du 30/06/08	X N 488 F du 30/06/08
Classement transport des matières premières	5.1	5.1
Nomenclature douanes	36020000009G	36020000009G

6 Responsabilité

Les indications et recommandations contenues dans ce document sont fondées sur les recherches et tests conduits par le fabricant à ce jour. Le fabricant ne peut envisager toutes les applications possibles pour ses produits. En conséquence, les produits décrits ci-après sont vendus sous la seule garantie de leur conformité aux spécifications figurant dans le présent document et aux arrêtés du Ministère Français de l'Industrie qui établissent leur agrément technique et en autorisent l'utilisation.